

BREVES DE COVID

Réunion du 4 juin 2020 à 11 H avec les OS et l'équipe de Direction

Les présents pour la Direction : Mme Desbois, Mme Deslandes, Mme Lenfant. Mme Lambourmillac,

Pour les syndicats : Mme Diguët, Mme Lechaux, Mme Fragnier, Mme Pénisson, Mr Huvier. Mr Champagne et Mme Combes

Point sanitaire :

Pas de de point sanitaire ? Donc cela doit vouloir dire que tout va bien



Point PRA :

Mercredi 3 juin

202 agents en présentiel

45 agents en télétravail

Soit 247 agents (tenir compte que ces chiffres reflètent une situation d'un mercredi donc avec du temps partiel) il reste 13 agents en ASA.

Point Mutation :

C'est la première fois que nous aurons à gérer les nouvelles règles d'affectation au département.

Le mouvement des A sera connu au 8 juin .

Les agents devront saisir leurs vœux sur l'application ALOA, l'application sera ouverte dès aujourd'hui pour les C, le 8 juin pour les B et le 15 juin pour les A



Attention ne pas se fier aux apparences, le site a un nom qui suggère les vacances, la mer et le sable chaud en réalité cela risque d'être beaucoup moins festif (effectivement il manque le h de Hawaï)!

Vous aurez 13 jours pour accéder au site et saisir vos vœux, puis, contrôle par le service RH pour une publication au 7 juillet (si c'est possible voire même avant).

Il ne vous a pas échappé sur Ulysse : publication des mouvements C et B que dans le département, la balance entrée et sortie est très largement déficitaire pour les deux grades.

Alors pour les C, il y aurait 7 agents ALD dans le département et 4 entrées mais 15 postes à pourvoir.

4 entrées dans le département 7 agents ALD « le compte n'y est pas Kevin ! »

Et ce n'est pas le mouvement des B, qui va mettre des paillettes dans nos vies, c'est encore pire.



Les contrôleurs stagiaires (3 pour l'Indre) affectés sur des postes vacants dans le département l'année précédente et pour lesquels ils ont suivi une scolarité (2 municipales et un SPF) doivent rejoindre **en théorie** les postes pour lesquels ils ont obtenus une affectation.

Mais ça, c'est en théorie !!! parfois la réalité peut être un peu différente ! Il semble qu'un des contrôleurs devant rejoindre la trésorerie municipale prenne plutôt la direction dela Direction justement !

Nous en saurons plus sur les nouvelles règles de gestion après avoir suivi une formation accélérée le 11 juin lors d'une audioconférence avec Mme Deslandes. Formation qui nous est donnée par courtoisie, il faut bien le dire, car :



Nous vous rappelons toutefois qu'il n'y a plus de CAPL locale d'affectation, la direction est seule à la manœuvre.



Point congés ponctionnés :



Les travaux sur la première période du 16 mars au 16 avril prennent fin. Ceux sur la deuxième période du 17 avril au 31 mai vont pouvoir commencer ! Malgré notre demande, vous ne verrez pas sur Ulysse 36 de publication de la note servant de base aux calculs de la direction (ben les autres départements font pas donc, voilà !)

Les agents recevront un message et seront informés par leur chef de service du décompte



A ce sujet, lors de notre dernière « brèves de Covid », nous vous avons fait part de notre désaccord avec notre direction sur la règle de calcul des arrondis qui n'était pas favorable aux agents.

Nous avons interpellé notre Bureau National à ce sujet.

Suite à la réponse obtenue de notre Bureau National qui semblait très surpris du mode de calcul dans l'Indre, nous avons adressé un email à Mme Desbois qui nous a répondu le 29 mai : « Le mode de calcul appliqué est bien celui que vous préconisez dans votre message, et qui se révèle le plus favorable à l'agent. »



Déjà se faire ponctionner des jours c'est pas cool donc faire au plus favorable pour l'agent semble un minimum.

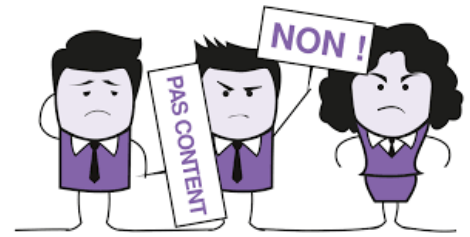
N'hésitez pas à demander à votre chef de service le détail du calcul pour que vous puissiez vérifier.

Après plusieurs interventions des OS, Olivier Dussopt a acté que les congés 2019 ne seraient pas perdus lors d'une audio conférence le 3 juin. A ce jour, nous n'avons pas plus d'informations à ce sujet, la Direction a la possibilité d'identifier les agents potentiellement concernés et pourront les contacter, donc, affaire à suivre

Autre sujet clivant **la prime !**

Nous ne reviendrons pas sur tout le bien que nous pensons concernant cette mesure.

Mais, sachez que :



La direction rendra son arbitrage fin de semaine prochaine sur proposition des chefs de service pour que celle-ci soit mise en paiement sur la paye de juillet 2020.

Pour la DGFIP deux montants : 333 euros ou 1000 euros.

- sont concernés : 30 % des personnels en présentiel ou télétravail sur la période du 16 mars au 15 mai 2020

- 30 % des 30 % au maximum pourront prétendre aux 1000 euros

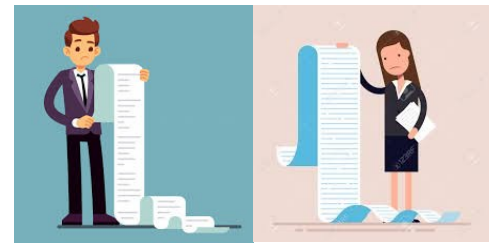
Ce sont les chefs de service qui doivent proposer une liste de nominés à la direction



Comme pour la remise des prix au cinéma, les nominés sont

Sauf que si l'enveloppe est contrainte 30 % des agents, etc, etc, il n'y a pas de minimum, donc, Messieurs Mesdames les chefs de service n'hésitez pas à fournir une longue, longue très longue liste

A tout prendre, mieux vaut être écarté que zappé !



Accueil physique :

Pour le moment pas de date précise fixée mais dès la fin de la campagne IR soit environ le 15 Juin il faudra se préparer à la ré ouverture



Télétravail :

Pour les collègues en télétravail 5 jours (sauf agents empêchés), on va vers une reprise progressive du présentiel mais tout en respectant les règles sanitairesdonc à gérer au cas par cas, suivant le nombre de télétravailleurs dans le service et les locaux etc, les chefs de service sont à la manœuvre.



Divers :

On s'interroge toujours sur le comptage du nombre de non-décrochés et de non-aboutis concernant le SIP de Châteauroux ? Et bien, c'est toujours aussi flou pour nous ! Et nous n'avons pas le sentiment que ce soit très clair pour la Direction non plus la gestion du serveur et du répondeur



Pour nous, la priorité reste la sécurité et la protection des agents. Tenez-nous informés de votre situation sur vos sites et dans vos services. Prenez soin de vous, lavez vos mains et le reste !

